

Les échos de Chevannes



2024 #38

**Chevannes,
une
commune
qui aime
ses
habitants !**



SOMMAIRE



3

EDITORIAL

Mot de Mr le Maire



4

NOUVEAUX COMMERÇANTS

Les jardins de la Linotte
La Table - Maison Lobies
La Supérette



5

ACTUALITÉS COMMERÇANTS

L'Évidence
La boulangerie Bisson



6-7

PÔLE ENFANCE JEUNESSE



8

ÉCOLES

Sorties scolaires



9

ASSOCIATION

American Boxing Chevannes

MAISON DE SANTÉ



10

AGENDA

Mairie
Associations



11

COMMÉMORATIONS

19 mars
8 mai
19 août
11 novembre



12

ÉTAT CIVIL

Naissances
Mariages
Décès



13

INFOS PRATIQUES



14

RAPPEL DE VOS OBLIGATIONS

L'éditorial

Du Maire



Le magazine « Les Echos de Chevannes » vous invite à vous immerger dans le quotidien de votre village.

En feuilletant ces pages, vous irez à la rencontre des réalisations, des événements passés et à venir.

Cette année 2024 reste dans la continuité de la précédente, à savoir dans l'incertitude qui plane aujourd'hui sur notre pays, notre Europe et au niveau mondial.

Votre quotidien, comme celui de notre municipalité, est impacté de façon notable par l'augmentation des coûts en général et particulièrement ceux de l'énergie, d'électricité et du gaz.

Cette mandature est atypique par bien des aspects : le contexte sanitaire et géopolitique international, le défi climatique, le retour de l'inflation, la flambée des énergies et les tensions sociales qui traversent notre pays. Plus que jamais, nous avons besoin de cohésion sociale et républicaine, d'esprit civique et de respect de l'autorité sous toutes ses formes car nous vivons aussi une recrudescence des incivilités et des violences, de la simple impolitesse à l'agression physique.

La commune de Chevannes s'efforce d'aller de l'avant. Votre Maire et son équipe municipale sont au travail pour moderniser et rénover vos équipements, améliorer votre cadre de vie, faire progresser le « vivre ensemble ».

Merci, une fois encore, aux associations chevannaises qui organisent et participent aux diverses animations communales.

Bonne lecture à toutes et à tous.

Chères Chevannaises,
Chers Chevannais,

J'ai toujours un grand plaisir à vous rencontrer nombreux. Rencontrer celles et ceux qui œuvrent au quotidien à nos côtés pour le service à la personne, la santé, la sécurité, l'entretien et l'embellissement, le sport et la culture. Vous participez au dynamisme et au rayonnement de notre commune.

Crise économique, morale et sociale : nous en mesurons tous déjà les impacts, tant en Mairie qu'à titre individuel.

Je compte sur la responsabilité de tous pour minimiser au quotidien les dépenses d'énergie dans tous nos bâtiments publics, associatifs, sportifs, administratifs, dans nos écoles, en veillant à la bonne utilisation de l'éclairage et du chauffage.

Nouveaux Commerçants



Vente à la Ferme tous les vendredis de 16h à 19h



Sandrine GUITTON et Jean-Baptiste HUBERT sont en couple dans la vie comme à la ferme.

Reconvertis dans le maraîchage biologique dont la production est située à Orgy, ils proposent depuis près d'un an une vente directe à la ferme, ainsi que des paniers hebdomadaires.

Ils partagent déjà leurs produits et leurs valeurs avec de nombreux chevannais, et nous espérons que le restaurant scolaire de Chevannes pourra mettre en valeur leur production dans ses menus prochainement.

C'est l'histoire d'un coup de foudre entre Chevannes et un couple particulièrement sympathique que forment Sun et Jérémie LOBIES.

Tous les deux forts d'un passé professionnel dans de prestigieux établissements, ont décidé d'ouvrir leur restaurant « La Table – Maison Lobies » le 06 Avril 2023 à leur domicile dans le bourg, afin de concilier vie professionnelle et vie familiale.

Ils ont à cœur de faire découvrir Chevannes à leur clientèle, tout en retrouvant le plaisir de leur métier-passion.

Le succès est déjà là et dépasse largement les limites communales.



Depuis le 13 octobre 2023, la supérette de Chevannes a un nouveau visage en la personne de Salim BEN MOUSSA.

Ce commerçant est heureux et enthousiaste de proposer un commerce de proximité ouvert du Lundi au Dimanche de 7h à 21h, et nul doute que cette disponibilité répondra aux attentes d'une clientèle nombreuse sur Chevannes et sa périphérie.

Actualités

Commerçants



Christelle et Sébastien DUPORT

L'EVIDENCE
3, place du Commerce
89240 CHEVANNES
09 86 27 34 99
www.levidence-chevannes.fr

La Soupe des Chefs
PLACE DE L'ARQUEBUSE
SOUS LE MARCHÉ COUVERT
DIMANCHE 5 NOVEMBRE 2023
à partir de 10h

5^{ème} édition
présentée par
Auxerre Phoenix

Velouté de patates douces au curry et coco.
Ingrédients pour 10 personnes.

- 1 oignons rouge
- 1 cuillère à soupe de gingembre
- 1 cuillère et ½ de curry
- 6 gousses d'ail
- 1,5 kg de patates douces
- 1,5 litre de bouillon de volaille
- 0,5 litre de lait de coco
- coriandre selon les goûts

Progression

- Faire revenir l'oignon ciselé et l'ail haché dans un peu d'huile.
- Ajouter le gingembre et le curry.
- Mettre la patate douce coupée en morceaux.
- Verser le bouillon de volaille et cuire 30 minutes.
- Mixer l'ensemble puis ajouter le lait de coco.
- Assaisonner si besoin.
- Dresser dans une assiette et parsemer de coriandre.

FOIRE ST-MARTIN
AUXERRE

METRO, Laé, Testines, Optic 2000, Auxerre Phoenix

Le 05 Novembre 2023 a eu lieu la 5^{ème} édition de "La Soupe des Chefs" sous le marché couvert, place de l'Arquebuse, à Auxerre.

Cette manifestation organisée par le Lions Club Auxerre Phoenix, était au profit de l'association « Enfants cancers santé ».

Sébastien DUPORT, qui a ouvert son restaurant l'Evidence à Chevannes, avec son épouse Christelle fin 2019, a pris le temps de s'associer à 5 autres Chefs de l'Auxerrois pour cet évènement.

Il a proposé comme création un velouté de patates douces au curry et coco qui a régalé le public venu en nombre.

Jamais économe de sa personne et de son temps quand il s'agit de défendre l'Artisanat, et en particulier le sien, celui de la boulangerie, notre Maître-Artisan Laurent BISSON a entraîné les deux autres « L » : Laurence et Léo, mais aussi toute son équipe dans l'aventure télévisuelle de la Meilleure boulangerie de France sur M6.

Après plusieurs sollicitations, il a dit « oui » cette année pour redorer le blason de la boulangerie malmené par la crise énergétique et l'inflation.

Il s'investit donc pour partager avec le plus grand nombre sa passion et qui sait, encourager des vocations dans l'un des métiers les plus représentatifs de notre pays.

La Maison BISSON a vu défiler de nombreux apprentis, dont certains primés au national, et c'est justement face à l'un d'entre eux que Laurent et son équipe ont pu montrer leur talent.

Le Maître a su rester devant l'élève !

Souhaitons leur que l'aventure se poursuive jusqu'à la victoire finale.

La meilleure
Boulangerie
de France



PEJ

Pôle Enfance Jeunesse

Le centre de loisirs de Chevannes a participé pour la troisième fois à la Coupe du Monde de rugby des centres de loisirs. Nous avons remporté pour la deuxième année consécutive le bouclier d'honneur.

Les enfants du centre de loisirs sont allés à la rencontre des enfants du centre de loisirs de Saint Georges sur Baulches pour faire des activités créatives, ludiques et sportives.



Le PEJ propose depuis 2 ans, des sorties pendant les vacances d'été, celles-ci sont ouvertes également aux parents qui souhaitent accompagner leurs enfants et partager avec les enfants et l'équipe d'animation un moment agréable et ainsi faciliter les échanges.



Les jeunes du Pôle ados et les enfants du Pôle Enfance Jeunesse (accueil périscolaire matin-soir et de la pause méridienne) ont réalisé les décorations qui animent le village durant les fêtes de fin d'année.

Les enfants du PEJ ont créé les décorations présentent sur les tables du repas des aînés en fin d'année.

Les enfants ont également participé à la décoration des tables du repas de fin d'année de la restauration scolaire.

Chaque année, les enfants et les ados prennent plaisir à décorer les tables et la commune.



Le PEJ a proposé pour la première fois, une soirée autour d'ateliers intergénérationnels. Cette manifestation a rassemblé plus de 200 participants (enfants-parents-grands parents...) et a été très appréciée de tous.

Cette animation a mis en avant les compétences des animateurs et des agents communaux et a permis aux parents de partager avec leur(s) enfant(s) un moment convivial et créatif.

Les jeunes du pôle ados ont proposé de clôturer l'activité par un chocolat chaud qu'ils ont eux-mêmes préparé et servi.



PEJ

Pôle Enfance Jeunesse

Les jeunes du Pôle Ados ont organisé des olympiades et ont invité les centres de loisirs de la ville d'Auxerre et des communes proches à venir y participer. Cette animation a regroupé plus de 250 enfants sur l'ensemble de la journée. Les maternelles ont profité des stands durant toute la matinée puis ils ont pu utiliser notre bel environnement pour se balader dans la nature. Les élémentaires quant à eux, ont pu bénéficier des différentes activités tout l'après-midi. Chacun et chacune a ensuite partagé un goûter avant de repartir dans sa structure respective.



Les jeunes du Pôle ados s'investissent dans différents projets tout au long de l'année. Ils ont participé aux projets intergénérationnels en étant un appui durant l'initiation à l'utilisation d'une tablette numérique. Les ados ont participé au concours de la meilleure recette, Mr DUPORT, chef et propriétaire du restaurant l'Évidence, mais aussi membre du jury, a imposé une contrainte de réalisation ainsi que des critères de notation pour réaliser un classement.

Les jeunes ont aussi porté de grands projets comme les olympiades des centres de loisirs, le reportage durant la coupe du monde de rugby des centres de loisirs, et la préparation du chocolat chaud lors ateliers intergénérationnels de fin d'année. Pour les remercier de tous ces engagements, la commune les a invités à partager un moment sympathique au karting d'Auxerre.



Sur le temps de la pause méridienne, la mise en place du double service en élémentaire permet aux enfants de faire diverses activités.

Chaque animateur propose une activité et les enfants choisissent. En fonction de leur choix, ils passent au 1er ou au 2ème service.

Les enfants peuvent se voir proposer des activités telles que des jeux collectifs, du jardinage, de l'art visuel, une activité manuelle, des chansons, de la danse,

À table, les enfants souhaitent être plus acteurs de leur repas : ils ont proposé à la commission menus de pouvoir se servir eux-mêmes. Des plats adaptés aux enfants ont donc été mis en place par table, afin que chacun se serve la quantité qu'il souhaite. Cette pratique permet de faire moins de gâchis dans les assiettes et les enfants aiment se sentir responsables. Les maternelles commencent également à apprendre à débarrasser leur table.

En lien avec la restauration, un composteur a été mis en place afin de valoriser les déchets que la préparation des repas peut générer.

Votre commune avec le soutien de la Poste vous propose des ateliers numériques gratuits

4 ateliers de 3h

Les mercredis après-midi de 14h à 17h:
(Mairie - salle du Conseil Municipal)
• 9 février
• 15 février
• 22 février
• 1^{er} mars



Au Programme :

- ✓ Découverte de la tablette numérique et des e-mails (matériel mis à disposition gratuitement)
- ✓ Accès et utilisation d'internet en toute sécurité
- ✓ Recherche d'informations & démarches administratives en lignes
- ✓ Services en ligne La Poste

Inscription à la mairie aux horaires d'ouverture ou par tél au 03 86 41 24 98 ou dans votre agence postale.



Écoles

sorties scolaires

Classe cinéma du 11 au 15 mars 2024

Le séjour a eu lieu à Mesnil Saint-Père, tout près des lacs de la forêt d'Orient.

Nous avons appris les métiers du cinéma :

Les acteurs, ils jouent des scènes.

Le cameraman, il s'occupe de filmer les acteurs.

Mais quand on filme on a aussi besoin de son, il y a donc un perche-man et un ingénieur du son. Le perche-man tient une perche où est fixé le micro pour être au plus près des acteurs.

L'ingénieur du son a un casque sur les oreilles et contrôle la qualité du son.

Il y a aussi celui qui tient le clap (qui est un outil utilisé lors du tournage d'un film, pour identifier les plans et numéroter leurs prises), le réalisateur qui donne les ordres et qui contrôle sur un écran les prises et les arrêtent s'il y a un problème, le script qui inscrit sur une feuille les différentes prises, ...

Nous avons testé tous ces métiers et nous avons joué des saynètes que nous avons d'abord travaillées en classe avec notre maîtresse.

Nous avons ainsi réalisé un court métrage que vous pouvez voir en allant sur le lien suivant.

<https://youtu.be/aH4Slp7ajMQ>

Nous remercions la municipalité pour leur aide financière. Sans cela, ce voyage n'aurait pas pu avoir lieu.



La classe de CM2 de Mme Bouet



Nous sommes partis du lundi 11 au vendredi 15 mars à Mesnil-Saint-Père à côté du lac d'Orient.

Nous avons découvert les jeux des enfants au Moyen Âge, l'écriture à la plume de cette époque, les oiseaux au bord du lac.

Nous avons construit une maquette en argile du lac, ce qui nous a permis de comprendre l'utilité de celui-ci.

Nous avons visité le centre-ville de Troyes et le musée de la bonneterie, nous avons pu ainsi savoir pourquoi il y a autant de magasins d'usine textile à Troyes.

Nous avons aussi été initiés au baseball et à des activités circassiennes. Nous avons même pu jouer sur la plage et faire des châteaux de sable !

Et pour finir, il y a eu la boum où nous avons dansé.

Nous avons adoré notre séjour.

La classe de découverte des CM1



Association

L'American Boxing Chevannes

L'American Boxing Chevannes a enfin retrouvé sa pleine activité cette saison depuis l'épisode de la Covid. Avec près de 100 licenciés, l'ABC a pu participer à une douzaine de compétitions départementales et nationales.

Cette année, elle est fière de compter parmi elle un double champion de France :

Stéphane Bernard, 41 ans, a remporté le titre de Champion de France K1 Light le dernier weekend d'avril dans la catégorie vétéran -69 kg à St Apollinaire (21). Il avait déjà décroché la médaille d'or en Light Contact au mois de mars dernier à Lisses (91).

L'ABC est également fier des autres compétiteurs, dont Lily-Rose, vice-championne de France cadette -55kgs en K1 light.

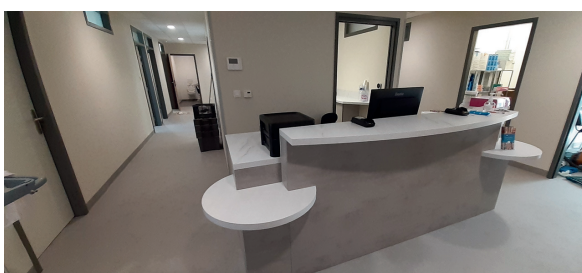
Au mois d'avril, le Club s'est déplacé à Vercel (25) et a pu comptabiliser 5 vainqueurs de la Coupe Bourgogne-Franche-Comté K1 Light.

Il reste encore 2 coupes de France où l'ABC représentera Chevannes avant la fin de la saison.



MAISON

DE SANTÉ



















À l'heure où l'on parle de déserts médicaux et d'abandon des territoires ruraux, la création d'une maison de santé, c'est la certitude pour les habitants de la commune et celles environnantes d'avoir accès à des soins de qualité.

De par l'implantation de cette maison de santé, nous avons pu offrir la possibilité aux professionnels de santé (8 praticiens à ce jour) de s'installer dans de très bonnes conditions matérielles, en bénéficiant d'un lieu commun aux normes d'accessibilités, facilitateur d'échange et de travail, au bénéfice des patients.

Agenda



Organisé par la  Mairie et les  Associations :

-  Marche nocturne du 31/05/2024
-  Théâtre forum/ semaine de la parentalité 31/05/2024
-  Le gala annuel de danse DK Dance Samedi 15 juin 2024 à 20h30 et Dimanche 16 juin 2024 à 14H30
-  Le grand tournoi de foot annuel le 22 et 23/06/2024
-  Le lavoir en fête le 29/06/2024
-  L'audition de l'école de musique le 29/06/2024
-  Yonne Tour Sport le 08/07/2024
-  Le feu d'artifice le 14/08/2024 - buvette et restauration sur place
-  Rando VTT - Les Salamandres Chevannaises 15/09/2024
-  Les journées européennes du patrimoine le 21 et 22/09/2024
-  50 ans du foyer des jeunes 28/09/2024
-  Festival de théâtre du 9 au 11/11/2024
-  Le repas des aîné(e)s le 27/11/2024
-  Le marché de Noël le 8/12/2024
-  Le spectacle de Noël des enfants le 18/12/2024
-  Le repas de Noël des enfants le 19/12/2024



Auditions école de musique

SAMEDI 29 JUIN 2024

SALLE POLYVALENTE
15H
OUVERT À TOUS



HAMEAU DE MAULNY, A CHEVANNES

Lavoir en fête

EXPOSITION/VENTE D'ARTISTES ET D'ARTISANS
LE SAMEDI 29 JUIN 2024



Journées Européennes du Patrimoine

Routes, réseaux et connexions
2 et 22 septembre 2024

CHEVANNES

salle communale - conférences
« La voie romaine d'Auxerre à Entraine »
qui passait par Chevannes
« Les mots du rail » par Ange Basié
Président d'ADBLFV
« Trains et gares dans la peinture » par
Stéphane Bénémielux

Maison des Associations - exposition
Maquette du petit train

Parking de la mairie
Expositions de voitures anciennes

salle polyvalente - Du Ciel et des Hommes
Projections d'étoiles et mini conférences

Du Ciel et des Hommes



Commune de Chevannes

Feu d'artifice

14 août 2024
maison des associations

Cracheur de feu
tout au long de la soirée

20h30 Buvette
Groupe de musique
22h45 Feu d'artifice

communauté de l'auxerrois

Commémorations

avec la FNACA



19 MARS :

La FNACA et la commune ont commémoré, les 30 000 morts de la guerre d'Algérie lors d'une cérémonie du souvenir.

La FNACA, Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie, association spécifique de tous ceux qui ont participé entre 1952 et 1962 à la guerre d'Algérie ou aux combats du Maroc ou de la Tunisie

8 MAI :

La commune de Chevannes s'est associée à la commune de Villefargeau pour célébrer la fin de la Seconde Guerre mondiale auprès de quatre monuments différents. Un nouveau porte-drapeau a fait sa première commémoration. Il s'agit de Line BREUILLE, qui fait son SNU (Service National Universel) au sein de la mairie pour le recensement des personnes de plus de 60 ans. Nous la remercions chaleureusement pour son investissement exemplaire.



19 AOÛT :

Le jour du Cessez-le-Feu en 1944, trois résistants ont été fusillés par les Allemands sur la route de Toucy, un hommage leur sera rendu par les représentants de la commune et de la FNACA.

11 NOVEMBRE :

L'Armistice de 1918 sera commémoré avec un hommage rendu aux trente-huit soldats décédés au cimetière, ainsi qu'une cérémonie au monument aux morts, avec la participation des communes de Villefargeau et Saint Georges.



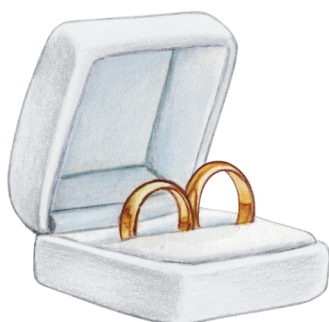
Etat Civil

Naissances, Mariages, Décès



Naissances :

FIORINI Talya, Sylvie	31/01/2023
ECH-CHOUAL Achraf, Mohamed	04/02/2023
MASSON Antoine, Clément	04/03/2023
MONTELS Éléonore, Thérèse, Ernestine, Halima	24/04/2023
LHUIILLIER Alice, Lucie	25/04/2023
ANANI Jade	13/06/2023
HUBERT Litha, Jacqueline, Martine	29/06/2023
AUCLAIR DESMAREST Céleste, Isabelle, Dorothée	22/07/2023
LE CLOIREC Clovis	02/08/2023
SAUVAGÈRE Lou, Xavière	08/08/2023
HOERTER Ava, Laëtitia, Nathalie	14/08/2023
BEHR Philippine, Jeanne, Louise	04/09/2023
BEN M'BAREK Malik	05/10/2023
BIOJON D'ASTORG Germain, Marie, Charles, Jean, Philippe	12/11/2023
LEBON Louise, Camille	10/12/2023
SOULIER GROFFAL Fabio	28/12/2023



Mariages :

BOUVERET Thomas et BENIGAUD Marjorie	29/04/2023
TRUCHY Clément et POULET Lucie	06/05/2023
ROCHAND Gilles et GUILLERAT Alexandra	13/05/2023
POUDEROUX Jérôme et BILLON Delphine	27/05/2023
PESANT Amélie et JACQUEMIN Alexandre	03/06/2023
KOWAL (VAL) Axel et BERTHEAU Cécile	17/06/2023
MICHAU Grégory et GUITTEAUD Ginetta	01/07/2023
CHAISE Anne-Laure et LECOMTE Cyril	01/07/2023
DUTEURTRE Laureen et SAUVAGERE Anthony	01/07/2023
PANGAULT Virginie et PATIN Kévin	23/07/2023
MILLOT Marion et GAUBERT Jérémy	05/08/2023
DEVRIENDT Dominique et PERRIN Angélique	02/09/2023
TAVERNIER Laurence et KHORCHID Faten	02/09/2023
LELU Jérémy et BUFFAUT Graziella	09/09/2023
SIMONNET Meryll et Julien KOVAC	21/10/2023
PELLE Magalie et GAUDISSERT Stéphane	21/10/2023

Décès :

GOUSSARD Emile, Louis	26/02/2023
LE BRETON Jérôme, Yves, René	22/03/2023
JACQUELIN Danielle, Thérèse, Michelle	02/04/2023
BARNIER Maurice, Roger	06/06/2023
PARENT Stéphane, Edmond, Thierry	10/08/2023
CODRON Nadine, Danielle, Renée	27/01/2023
LELIEVRE Jacqueline, Christiane	13/02/2023
SAULNIER Guy	28/02/2023
EUSTACHE Jean-Louis, Marie, René, Henri	16/06/2023
LEMARIE Georges, Bernard	28/04/2023
CHAPRON Jeanne, Marie	04/05/2023
HENAULT François, André	24/05/2023
JASSERON Michelle, Renée, Louise	05/06/2023
COSSON Jean-Dominique	14/06/2023
LEVÉ Evelyne, Louise	06/07/2023
LE GUEN Alain, Jean, Noël	12/09/2023
GERMAIN Régine, Louise, Juliette	06/10/2023
PIANETTI Irène	25/10/2023
CORCELLE Bernard, Jean	27/12/2023



Infos

Pratiques



Numéro d'urgence Européen

112

Mairie de Chevannes

1, place de la Mairie
89240 Chevannes

Tél. 03 86 41 24 98

Mail : mairie.chevannes@gmail.com

site : <https://chevannes-yonne.fr/>

Panneaupocket : <https://www.panneaupocket.com/>



Urgences :

Pompiers			18
Samu			15
Gendarmerie			17
Pour personnes sourdes ou malentendantes			114
Enfants en danger			119
Victimes de violences			3919
Samu social			115

Permanence :

Ouverture au publique

du lundi au vendredi de 9h à 12h

Le samedi sur rendez vous avec Mr le Maire et ses Adjoints

Numéros utiles :

Micro-crèche		03.86.32.02.19
École Maternelle		03.86.18.98.59
École Primaire		03.86.18.98.64
Périscolaire / Pôle Enfance Jeunesse		03.86.41.22.55

Maison de Santé:



Médecin généraliste	HAUSNER Mathieu	03 86 46 36 61	jours ouvrés	
Chirurgien -Dentiste	KOVAC Maëva	03 86 41 20 70	lundi, mardi, jeudi, vendredi	
Chirurgien -Dentiste	CULTOT Laurence	03 86 41 20 70	lundi, mardi, jeudi, vendredi	
Ostéopathe	DAMOISEAU Pierre-Emmanuel	06 83 05 44 49	jeudi	
Pédicure -Podologue	ROLLIN Clément	06 31 58 10 12	jours ouvrés	
Réflexologue RNCP	CLERT Valérie	07 83 10 26 64	mardi et vendredi	
Diététicienne Nutritionniste	AUGUSTE Anne-Lise	07 49 00 27 70	lundi et mercredi	
Orthophoniste	SAUVIGNIER Eline	07 55 55 12 60	jours ouvrés	

Médiathèque du chat perché

3 rue porte d'en bas,
89240 Chevannes

Tél. 03.86.41.29.12

Mail : mediatheque.chevannes@gmail.com

Site : <https://mediathequechevannes.opac-x.com/>

Facebook : <https://www.facebook.com/MediathequeduChatPerche/>

Permanence:

Lundi	16h30 - 18h30
Mardi	9h30 - 12h00
Mercredi	9h30 - 12h00 / 14h00 - 18h30
Jeudi	Fermé
Vendredi	9h30 - 12h00 / 16h30 - 18h30

Agence Postale Communale

1 place du commerce,
89240 Chevannes

Tél. 06.74.05.76.58

Permanence:

du lundi au vendredi 8h30 - 11h30

le samedi 9h00 - 12h00



**Mediatheque
du Chat Perché**

Tél : 03.86.41.29.12



Rappel

de vos obligations



Soyons respectueux des règles de vie commune pour profiter du « bien vivre ensemble ».



Pour les propriétaires, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne ne sont autorisés :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30, le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h, le dimanche et jours fériés de 10h à 12h et de 16h à 18h.



Les utilisateurs de piscines sont tenus de prendre toutes les mesures nécessaires afin de ne pas causer de nuisances pour les riverains.

Déambulation des animaux :

Il est interdit de laisser tout animal et en particulier les chiens, souiller par leurs déjections le domaine public communal, les trottoirs, voies, places et espaces réservés aux piétons. Les propriétaires doivent se munir de sacs afin de ramasser les déjections de leur animal. Des sacs sont en libre-service dans les emplacements prévus à cet effet. Les chiens doivent être tenus en laisse sur la voie publique.



Entretien des trottoirs devant de portes, caniveaux et haies le long du domaine public (cf. arrêté du 12/12/2023).

Afin de préserver les bonnes relations entre voisins et le savoir vivre ensemble, la municipalité rappelle les règles portant sur la réglementation en vigueur :

- Les habitations et leurs dépendances doivent être tenues tant à l'intérieur qu'à l'extérieur dans un état constant de propreté.
- L'entretien des trottoirs et caniveaux incombe aux propriétaires ou représentants.
- Le désherbage doit être réalisé par tonte, arrachage, binage ou tout autre moyen à l'exclusion de produits phytosanitaires.
- Les propriétaires ou leurs représentants riverains des voies publiques et de tout espace public de la commune doivent effectuer la taille des haies ainsi que l'élagage des arbres, arbustes et autres plantations de manière à ne générer aucun obstacle à la circulation des véhicules et des piétons.

Enfin, dans le cas où les propriétaires, ou leurs représentants, négligeraient de se conformer à ces prescriptions, la commune pourra faire effectuer d'office les travaux d'élagage nécessaires, aux frais des propriétaires, après mise en demeure restée sans effet.



Le brulage des déchets verts à l'air libre est interdit.





ARRÊTÉ N° 23-244

Prescrivant réglementation des mesures de propreté et de salubrité concernant les trottoirs et caniveaux (espace entre la limite de propriété et la route)

Le Maire de la Commune de Chevannes (Yonne),

VU les articles L 2212-1, L 2212-2 et L 2122-28 1° du Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la Santé Publique, notamment ses articles, L. 1311-2, L.1422-1 et L.1422-2,

VU le Code de l'Environnement et notamment l'article L.541-3,

VU le Code Pénal et notamment les articles 131-13 (et suivants) et R.610-5, R. 632-1, R.635-8 et R. 644-2,

VU l'arrêté préfectoral du 15 mars 1982 portant règlement sanitaire pour le département de l'Yonne dans sa version actualisée de 2002, notamment ses articles 99 et 100,

Considérant que l'entretien des voies publiques est nécessaire pour maintenir la commune dans un état constant de propreté, d'hygiène et de sécurité,

Considérant que les branches et racines des arbres et haies plantés en bordure des voies communales, risquent de compromettre, lorsqu'elles avancent dans l'emprise de ces voies, aussi bien la commodité que la sécurité de la circulation,

Considérant que les mesures prises par les autorités ne peuvent donner des résultats satisfaisants que si les habitants remplissent les obligations qui leurs sont imposées dans l'intérêt de tous,

Arrête

Article 1 : En dehors du nettoyage régulier de la voie publique effectué par la ville, l'entretien des trottoirs et caniveaux incombe aux propriétaires ou, sous leur responsabilité, à leurs représentants qualifiés (gérants, locataires, gardiens, etc.), riverains de la voie publique.

Ces derniers sont tenus d'assurer le nettoyage des trottoirs et des caniveaux sur toute la largeur, au droit de leur façade et en limite de propriété. Cette obligation s'applique aux immeubles bâtis et non bâtis.

A défaut, ces opérations seront effectuées d'office par la commune aux frais du propriétaire, après mise en demeure restée sans effet pendant un mois.

Article 2 : Le nettoyage concerne le balayage, mais également le désherbage.

Le désherbage doit être réalisé par tonte, arrachage, binage ou tout autre moyen à l'exclusion des produits phytosanitaires et pharmaceutiques.

Article 3 : Les saletés et déchets collectés lors des opérations de nettoyage doivent être ramassés et traités avec les déchets verts. Il est recommandé de les composter à domicile ou de les déposer en déchetterie. En aucun cas ils ne doivent être mis dans les conteneurs. Les balayures ne doivent en aucun cas être jetées sur la voie publique et les avaloirs des eaux pluviales.

Article 4 : Les propriétaires et leurs représentants doivent assurer, par l'enlèvement de tous détritiques et feuillage, le bon écoulement des eaux pluviales dans les tuyaux de descente, ainsi que les caniveaux.

Les grilles placées sur les caniveaux devront être dégagées de façon à garantir un écoulement aisé des eaux pluviales afin d'éviter les obstructions des canalisations et de limiter les risques d'inondations en cas de grosses pluies.

Les propriétaires ou leurs représentants doivent nettoyer et curer les siphons existant sur les canalisations d'eaux pluviales et usées leur appartenant se déversant dans les réseaux d'assainissement publics.

Article 5 : Par temps de neige ou de gelée, les propriétaires ou leurs représentants sont tenus de dégager un passage sur le trottoir devant leur propriété et jusqu'au caniveau. En cas de verglas, ils doivent jeter du sel de déneigement ou du sable devant leurs habitations. Il est interdit d'utiliser du sel à proximité des plantations.

Article 6 : Les propriétaires ou leurs représentants, riverains des voies publiques et de tout espace public de la commune doivent effectuer la taille des haies ainsi que l'élagage des arbres, arbustes et autres plantations de manière à ne générer aucun obstacle à la circulation des véhicules et des piétons.

Une attention particulière sera portée là où le dégagement de la visibilité est indispensable, notamment à l'approche d'un carrefour ou d'un virage.

Les propriétaires ou leurs représentants devront prendre toutes les précautions nécessaires pour prévenir les accidents.

En cas d'urgence et dans le cas où les propriétaires ou leurs représentants négligeraient de se conformer à ces prescriptions, la commune pourra faire effectuer d'office les travaux d'élagage nécessaires aux frais de propriétaires après mise en demeure restée sans effet.

Article 7 : Les bénéficiaires d'une occupation privative du domaine public doivent tenir constamment propre la partie concédée ainsi que les trottoirs et caniveaux au droit de l'emplacement qu'ils occupent dans les mêmes conditions que celles décrites ci-dessus.

Article 8 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux par courrier adressé au tribunal administratif de Poitiers – Hôtel Gilbert – 15 rue de Blossac – CS 80541- 86020 POITIERS cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site « www.telerecours.fr ».

Ce recours devra, sous peine de forclusion, être enregistré au greffe de cette juridiction dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision.

Tout recours gracieux ou hiérarchique maintient le délai de recours contentieux s'il est lui-même formé dans le délai de 2 mois courant à compter de la notification de la décision.

Article 9 : Monsieur le Maire de CHEVANNES est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Yonne,

Chevannes, le 12 décembre 2023.

Par délégation du Maire,
L'Adjoint à l'Urbanisme,

Thierry LEDROIT

Flexibus, un service de transport de 7h à 19h, sur réservation

PLUS SIMPLE, PLUS SOUPLE !

Flexibus est un service de transport à la demande sur-mesure, complémentaire aux lignes régulières du réseau, pour se déplacer en toute liberté sur les 29 communes du territoire auxerrois.

Flexibus n'a pas d'horaires fixes, puisque les trajets s'adaptent à vos besoins et sont réalisés sur réservation.

Les 13 pôles Flexibus :

- APOIGNY : AuxR PARC, Centre commercial
- AUXERRE : Archebuse, Centre Commercial les Clairions, Cordeliers, Gare SNCF, Hôpital, Pôle Emploi, Pôle d'échanges
- CHAMPS-SUR-YONNE : Centre Commercial
- MONTEAU : Grandes Haies, Skenet'eau
- VENOY : Lycée La Brosse



FAMILY BUS



Des consultations gratuites près de chez vous

POUR QUI ?

Futurs parents & enfants de 0 à 6 ans

AVEC UN PROFESSIONNEL DE SANTÉ

SUR RENDEZ-VOUS



La PMI vous ÉCOUTE et RÉPOND à vos QUESTIONS, vous INFORME et vous CONSEILLE :



- Suivi du développement de l'enfant : mesures, pesées, suivi des vaccinations
- Rythme de vie de l'enfant : sommeil, pleurs, alimentation
- Allaitement / diversification alimentaire
- Accompagnement à la parentalité
- Modes d'accueil : crèches, assistants maternels



**Place de l'église
13h30 à 16h30**

06/05 - 03/06 - 01/07 -
02/09 07/10 - 04/11 - 02/12

Tél. 03.86.72.88.55 | Courriel : pmi@yonne.fr

d'info sur notre site internet : www.yonne.fr

Suivez le Département de l'Yonne sur les réseaux sociaux : [f](#) [in](#) [x](#)

Place du commerce



Famille, retraite, recherche d'emploi, impôts ...

FACILITER LES DÉMARCHES DU QUOTIDIEN PRÈS DE CHEZ VOUS

Vous avez besoin d'aide pour vos démarches administratives ? Vous rencontrez des difficultés avec internet ?

Le Bus des Services Publics de l'Yonne

est là pour vous accompagner dans l'ensemble de vos démarches administratives (allocations en ligne, papier d'identité, immatriculation de voiture, dossier retraite, courriers administratifs...).



POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS :
bus-services@yonne.fr
ou etienne.gerard@yonne.fr
07 62 37 05 99 | www.yonne.fr

Notice Flexibus depuis Chevannes



Mairie de Chevannes



Une assistante sociale du conseil départemental peut vous aider concernant les aides possibles à destination des seniors :
APA, Maintien à domicile, Aides financières, ...

Informations en Mairie



DES PROFESSIONNELS VOUS AIDENT

Comment fonctionne le service ?

Du Lundi au Samedi de 7h à 19h (hors jours fériés)
(réservation au plus tôt 1 mois à l'avance et jusqu'à la veille du départ)

Quel est le point de départ ?

Rue Vau Derrière, Maulny, La Biche, Serein Lavoisr, Chemin des Boulats, La Vilotte, Orgy

Où puis-je être déposé ?

Auxerre: Archebuse, Cordeliers, Gare SNCF, Hôpital, Pôle d'échanges, Les Clairions, Pôle Emploi

Appoigny: AuxR_Parc, Centre commercial

Champs sur Yonne: Centre commercial

Monéteau: Skénéte'eau, Grandes Haies

Venoy: Lycée La Brosse

*Puis correspondance possible avec les lignes du réseau urbain



Un impératif horaire ?

Lors de votre réservation privilégiez "heure d'arrivée"

Combien ça coûte ?

1€50 l'unité (vendu à bord)

11€ les 10 voyages
Tous les abonnements (hors abonnement -18 ans)

Comment je réserve ma course ?

03.86.42.77.17

Application AuxR Flexibus

www.auxrmlibus.com rubrique "se déplacer"

